

REGARD SUR... VEGA DISRUPTION

Lettre Trimestrielle N°1 – Septembre 2026

REGARD SUR... est une **nouvelle publication trimestrielle** de VEGA IS qui vise à mieux faire connaître son expertise de gestion au format OPC. Ce 1^{er} numéro s'intéresse à **VEGA Disruption**, un fonds Actions internationales et multithématiques qui investit activement sur les marchés mondiaux.

Entretien avec l'équipe en charge de la gestion de VEGA Disruption



Cyril Slama
Gérant, OPC

La gestion du fonds est opérée par un duo de gérants expérimentés spécialistes de la classe d'actifs Actions. Elle associe l'analyse microéconomique d'**Olivier David**, qui a la responsabilité des titres vifs (max. 50% de l'actif) depuis le lancement du fonds en février 2018, à l'approche macroéconomique de **Cyril Slama**, en charge de la sélection des OPC (min. 50% de l'actif) depuis juin 2023.



Olivier David
Gérant, Titres vifs

Comment s'articule la gestion du fonds ?

➤ Nous décidons conjointement des thématiques sur lesquelles se positionner avant d'envisager le(s) support(s) le(s) mieux adapté(s) pour en tirer parti. Actuellement, le portefeuille en recense une petite dizaine via des expositions sous forme d'OPC, d'ETF actifs ou non, et/ou de titres vifs, voire de produits dérivés. Sur des thématiques qui émergent comme **le nucléaire**, nous aurons tendance à privilégier un fonds spécialisé pour initier rapidement une exposition sur l'ensemble de la chaîne de valeur avant, dans un second temps, d'investir sur des sociétés que nous aurons identifiées pour leurs caractéristiques intrinsèques (leadership sur un segment spécifique, capacité de fixation des prix, etc.). En outre, **l'exposition aux entreprises asiatiques, parfois incontournables selon la thématique, ne se fait que par le biais de fonds**, tandis que la sélection de titres vifs se concentre sur l'Europe et les Etats-Unis.

A-t-elle eu tendance à évoluer avec le temps ?

➤ L'arrivée de Cyril s'est accompagnée d'une gestion plus dynamique des thématiques, aussi bien dans leur pondération que dans leur composition. Ainsi, depuis plusieurs mois, non seulement **l'intelligence artificielle** s'est imposée à l'actif du fonds au détriment d'autres thématiques comme **les nouveaux modes de consommation, le logiciel** ou encore **les technologies médicales/biologiques**, mais la manière de s'y exposer a évolué. Nous avons commencé par cibler les grandes sociétés à l'origine du supercycle de l'IA, avant de nous orienter davantage vers les équipementiers actifs dans la production de semi-conducteurs et le développement des centres de données, puis, plus récemment, vers les acteurs à même de bénéficier du passage à l'inférence.

L'IA a-t-elle vocation à demeurer prédominante ?

➤ L'usage de l'IA est en train d'exploser à en croire la croissance hyperbolique du nombre de tokens générés (unité de mesure des requêtes). Cela engendre de facto un besoin structurel d'augmentation des capacités de calculs auquel les grands donneurs d'ordre ont répondu en projetant des montants records d'investissement, conférant ainsi une grande visibilité à l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème. Par ailleurs, l'essor de l'IA va soutenir la croissance de thématiques connexes dont certaines figurent à l'actif du fonds. C'est notamment le cas des **énergies alternatives** et de **la cybersécurité**, voire d'autres, plus embryonnaires, comme **la robotique, le quantique** ou **le spatial**. Les éditeurs de logiciels finiront également par en bénéficier même si, pour l'heure, le marché considère encore la majorité comme des perdants de l'IA.

Comment s'opère la gestion du risque de change ?

➤ En temps normal, nous ne couvrons pas le risque de change, à l'instar de l'indice de référence du fonds (MSCI World libellé en euros). Cela dit, une couverture peut être partiellement mise en place, comme c'est le cas actuellement, si l'évolution de la parité euro/dollar, qui concerne généralement plus de 2/3 de l'actif, a été affectée par un événement particulier dont l'influence a vocation à s'inverser une fois celui-ci achevé.

VEGA DISRUPTION

Nouveaux modes
de consommation

Robotique

Semi-conducteurs
Composants

IA Générative

Spatial

Med/BioTech

Cybersécurité

Logiciels
Solutions Cloud

Exemple de thématiques constitutives de VEGA Disruption

Le fonds n'est pas garanti. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus du fonds et au Document d'Informations Clés (DIC) avant de prendre toute décision finale d'investissement

LE PORTEFEUILLE DE VEGA DISRUPTION À FIN AOÛT 2026

- Encours sous gestion : **151,2 millions d’euros**
- Date de lancement du fonds : **19 février 2018**
- Durée d’investissement recommandé : **> 5 ans**
- Classification SFDR : **Article 8**
- Indicateur de référence¹ : **MSCI World Net TR EUR**

¹ Utilisé uniquement à titre de comparaison

- Classification AMF : **Actions internationales**
- Indicateur synthétique de risque² : **4/7 (Part R)**

² Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de liquidité, risque de contrepartie, risques liés aux impacts des techniques de gestion utilisées. Le calcul de l’Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIP, s’appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l’hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L’indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

OPC Actions : 74%

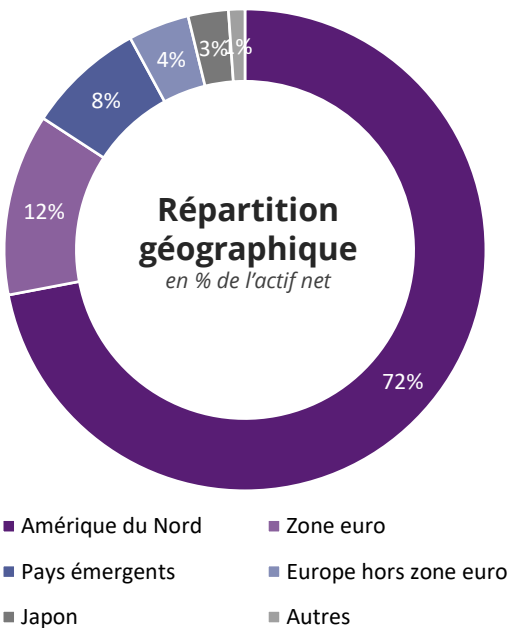
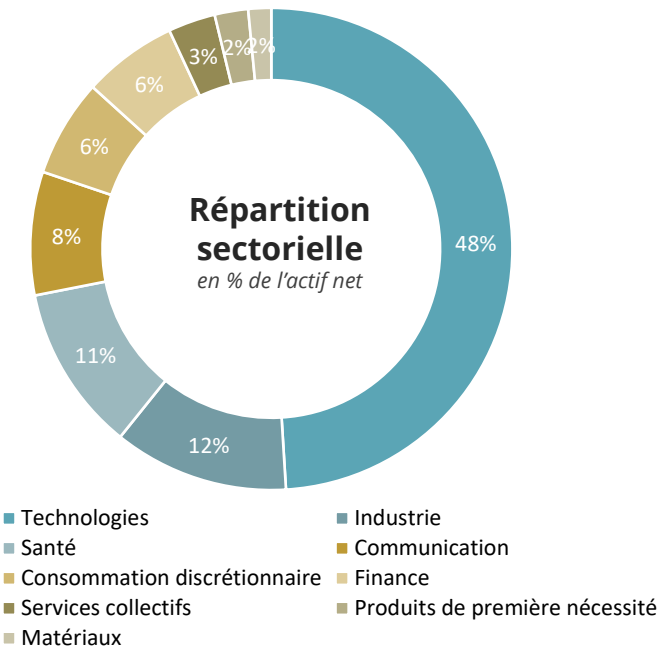
50% ← → 110%

10 principales positions (hors ETF, en % de l’actif net)	
LIBELLÉ	PONDÉRATION
NEUBE. BERM. NEXT GEN. CONNECTIVITY	8,7%
THEAM QUANT. NUCLEAR OPPORTUNITY	6,9%
PICTET CLEAN ENERGY	6,3%
UBS EQUITY BIOTCH	6,2%
BNPP DISRUPTIVE TECHNOLOGY	3,9%
ISHARES GLOBAL CLEAN ENERGY	3,2%
CPR INVEST GLOBAL DISRUPTIVE OPP.	2,0%
PLUVALCA DISRUPTIVE OPPORTUNITIES	2,0%
ISHARES AI INNOVATION	1,3%
GOLDMAN SACHS GLOBAL FUTURE GEN.	1,2%
Total TOP 10 OPC Actions	41,6%

Titres vifs Actions : 25%

0% ← → 50%

10 principales positions (en % de l’actif net)	
LIBELLÉ	PONDÉRATION
MICROSOFT	3,9%
PALO ALTO	2,4%
ALPHABET	2,3%
BROADCOM	1,8%
APPLE	1,8%
NVIDIA	1,6%
MARVEL TECHNOLOGY	1,1%
AMAZON	1,1%
VERTIV HOLDINGS	0,8%
SCHNEIDER ELECTRIC	0,8%
Total TOP 10 Titres vifs Actions	17,6%



Source : VEGA Investment Solutions. Données de portefeuille au 31 août 2026
En raison d’une gestion dynamique, les caractéristiques des portefeuilles sont susceptibles de changer. La référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d’achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le fonds n’est pas garanti. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus du fonds et au Document d’Informations Clés (DIC) avant de prendre toute décision finale d’investissement

VEGA DISRUPTION EST RÉFÉRENCÉ AUPRÈS DE NOMBREUX PARTENAIRES



	Part R	Part I
Société de gestion	Natixis Investment Managers International	
Gérant financier par délégation	VEGA Investment Solutions	
Nature juridique	Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français de type OPCVM	
Classification AMF	Actions Internationales	
Risque de perte en capital	Oui	
Nourricier	Non	
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans	
Devise de référence	Euro	
Code ISIN	FR0013299047	FR0013299054
Indice de référence	MSCI WORLD INDEX dividendes nets réinvestis en € (cet indice représente les principales capitalisations boursières du pays de l'OCDE et des pays émergents)	
Classification SFDR	Article 8	
Date de création	19/02/2018	
Affectation des résultats	Capitalisation	
Eligibilité	Compte-titres ordinaire, contrats d'assurance vie et de capitalisation référencés	
Frais d'entrée maximum ¹	2% du montant que vous investissez	1% du montant que vous investissez
Frais de sortie ¹	Néant	
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	2,01% dont rétrocession max.au réseau distributeur : 1,507% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en mars 2024. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. 0,18% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	
Coûts de transaction	1,31% dont rétrocession max.au réseau distributeur : 0,655 %	
Commission de surperformance ²	20,0% de la performance du Produit par rapport à son Indice de Référence 0,22% pour la part R et 0,15% pour la part I de la valeur de votre investissement par an. Ce montant est une estimation calculée sur la moyenne des coûts des 5 dernières années. Le montant réel variera en fonction de la performance de votre investissement. Une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative du Produit, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son Indice de Référence	
Modalités de souscription et de rachat	Cours inconnu	
Valeur liquidative d'origine	100 €	100 000 €
Valorisation	Quotidienne	
Souscription minimale initiale	100 €	100 000 €
Souscription minimale ultérieure	Néant	
Heure de centralisation	12h30	
Activation des gates ³	Oui	
Indicateur synthétique de Risque ⁴	4/7	

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion de l'OPCVM consiste à réaliser une performance supérieure à l'indicateur de référence MSCI World DNR* sur une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans en investissant dans des parts et/ou actions d'OPCVM, FIA, ou Fonds d'investissement exposés directement ou indirectement aux thèmes / secteurs concernés par les phénomènes de disruption ou encore des actions de sociétés qui instaurent ou bénéficient - totalement ou partiellement - de modèles économiques disruptifs. Pour cela, le fonds sélectionne, dans tous les secteurs économiques, des fonds d'actions internationales dans toutes les zones géographiques (y compris pays émergents) et des actions européennes et américaines.

*Utilisé uniquement à titre de comparaison et pour le calcul de la commission de surperformance, cet indice est consultable sur le site <http://www.msci.com/equity>

PROFIL DE RISQUE

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection en capital. Il existe un risque de perte en capital. Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gérant financier par délégation. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué, y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée. Ces différents risques sont susceptibles de provoquer une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. Les risques sont : **risque de perte en capital**, risque de marché actions lié aux petites et moyennes capitalisations, risque de gestion discrétionnaire, risque de contrepartie, risque marchés émergents, risque de change, risque de taux, risque de crédit, Risques inhérents aux investissements dans des secteurs ou classes d'actifs spécifiques, risque lié aux instruments financiers dérivés, risque de durabilité.

- (1) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent.
- (2) La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en oeuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule.
- (3) La société de gestion pourra mettre en œuvre le dispositif dit les « Gates » permettant d'étaler les demandes de rachats des porteurs du Fonds sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective. Un second outil de gestion de la liquidité, le « swing pricing », est également susceptible d'être mis en œuvre.
- (4) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de liquidité, risque de contrepartie, risques liés aux impacts des techniques de gestion utilisées.
- Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site <https://www.vega-is.com/fonds/3796/vega-disruption> Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé « Publication d'informations en matière de durabilité » disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site <https://www.vega-is.com/fonds/3796/vega-disruption>.

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus du fonds et au Document d'Informations Clés (DIC) avant de prendre toute décision finale d'investissement

AVERTISSEMENTS ET MENTIONS LÉGALES

Ce document est destiné exclusivement d'une part à la distribution externe auprès des Conseillers en Gestion de Patrimoine, Société de Gestion, Assureurs et aux sociétés de gestion et d'autre part aux conseillers en charge de la GSM du groupe BPCE. A ne pas remettre au client final.

Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de VEGA Investment Solutions. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par VEGA Investment Solutions à partir de sources qu'elle estime fiables. VEGA Investment solutions se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. VEGA Investment Solutions ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds cité dans ce document est agréé par l'AMF et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. La Société de gestion du fonds a la faculté d'arrêter la commercialisation du Fonds en France conformément à la législation applicable. Les principales caractéristiques, le profil de risque et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Informations Clé (DIC) de ce dernier. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Il est rappelé que tout investissement sur les marchés financiers peut être soumis à des fluctuations de cours à la hausse comme à la baisse pouvant se traduire par une perte plus ou moins importante du capital investi sur des durées plus ou moins longues. Tout investissement peut être une source de risque financier et doit être apprécié attentivement au regard de la situation financière, juridique et fiscale ainsi qu'aux objectifs en matière de placement ou de financement de chaque investisseur. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement l'ensemble des documents réglementaires tenus à disposition de l'investisseur. La responsabilité de VEGA Investment Managers ne saurait être engagée en cas de pertes, notamment financières, résultant d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans ce document. L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre le Groupe BPCE et les entités composant le Groupe BPCE mentionnées ci-dessous qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Conformément à la réglementation, ces entités prennent toutes les mesures appropriées pour détecter et traiter les situations de conflits d'intérêts. Pour chacune de ces entités, une politique interne de prévention et de gestion des conflits d'intérêts veille au respect de la primauté des intérêts des clients. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : www.vega-is.com. Pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds, se référer au prospectus et au site internet du gérant financier.

Document non contractuel, actualisé le 28 juin 2026. Photos et visuels libres de droits.

VEGA Disruption est un FCP de droit français géré par Natixis Investment Managers International (délégataire : VEGA Investment Solutions).

VEGA Investment Solutions - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP-04000045 en date du 30 juillet 2004. Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 2 869 638,25 €, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 353 690 514, titulaire de l'identifiant unique REP papiers n° FR417367_01UEPO délivré par l'ADEME, dont le siège social est sis 43, avenue Pierre Mendès France 75013 Paris

Natixis Investment Managers International - Société par actions simplifiée au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris – www.im.natixis.com

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus du fonds et au Document d'Informations Clés (DIC) avant de prendre toute décision finale d'investissement